

Commission Départementale F the total of the

Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2024

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Ludovic LEBLANC, Jean-Paul ANDRÉ, Antonio FONTES, Jean-Luc GARCIA, Michel SZELAG, Nicolas VAX, José VIÉ

Membres absents excusés

Christophe BONY, Christophe SYSLO

Point sur le championnat et la coupe

6ème journée de championnat du 03/11/24		
Carton jaune (amende de 3 €)	Jérôme DIAS (Chéroy) Antonin MACHIN (La Selle-sur-le-Bied) Cédric DUBOIS, Benjamin MAHE, Agnese LUCAS, Thomas DUBOIS (Piedalloues-Stade 1) Maxence THIBAULT (Appoigny 1) Aboujihad KHELLADI (Envol rive droite)	
Non communication du résultat dans les délais	Villeblevin	
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	ASOFA et Villeblevin (feuillet bleu) Saint-Julien-du-Sault (feuillet blanc)	
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Gâtinais en Bourgogne (manque signature du capitaine)	
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Théo MULLER (Envol rive droite) soit 1 pt de moins au classement du championnat pour son équipe	
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	ASOFA et La Selle-sur-le-Bied	
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes en championnat pour l'équipe de Piedalloues-Stade 1, soit 1 pt de moins au classement du championnat		

Coupe de l'Yonne du 10/11/24	
Carton jaune (amende de 3 €)	Anthony THUILLIEZ (La Celle-Saint-Cyr 1)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Lindry (feuillet bleu) Villeblevin, ASOFA et Mailly-la-Ville (feuillet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Quentin LALAU et Quentin MOGICA (Villeblevin) Carlos DE OLIVEIRA et David REBELO (Chablis)



Carton rouge direct (amende de 10 €)	Jimmy AVENEL (Les Bréandes 2) soit 1 pt de moins au classement de la coupe pour son équipe ⇒ suspendu à titre conservatoire jusqu'à décision de la commission
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	La Celle-Saint-Cyr 2 score match Laroche 1 / La Celle-Saint-Cyr 2 : 3-0 (+ 2 pts de moins au championnat pour La Celle-Saint-Cyr 2, conformément au règlement sportif)
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	La Selle-sur-le-Bied et Chemilly-sur-Yonne 1

7ème journée de championnat du 17/11/24	
Carton jaune (amende de 3 €)	Tristan DEDEBANT et Mohamed OUAZARF (Espoir club Auxerre) Victor MARTINS (Saint-Julien-du-Sault)
Non communication du résultat dans les délais	Chemilly-sur-Yonne 2, Monéteau, Saint-Julien-du-Sault, Villeneuve-sur-Yonne
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Saint-Julien-du-Sault, Senan et Monéteau (feuillet bleu) ASOFA et Villeblevin (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Gron Véron (manque nom du club)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Carlos DE OLIVEIRA et David REBELO (Chablis)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Andy SERRANO (Migennes) soit 1 pt de moins au classement du championnat pour son équipe
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	ASOFA et Chemilly-sur-Yonne 1

Match Saint-Valérien / Villeneuve-sur-Yonne du 03/11/24 : le club de Villeneuve-sur-Yonne a posé une réserve sur la feuille de match pour signaler un terrain impraticable, aucun contrôle sur le port des protège-tibias et des bijoux, un filet de but troué et des joueurs de l'équipe adverse qui entrent et sortent du terrain à leur guise.

<u>Décision de la commission</u>: cette réserve n'est pas recevable car elle n'a été ni signée par les capitaines ni appuyée par l'envoi d'un chèque au comité départemental. De plus, l'arbitre est seul juge de l'état du terrain. Le club de Saint-Valérien sera cependant rappelé à l'ordre pour une mise en conformité du terrain (buts, traçage...).

➤ Match Appoigny 1 / Envol Rive Droite du 03/11/24 : abandon du terrain par l'équipe d'Envol Rive Droite à la 70ème minute

<u>Décision de la commission</u>: match perdu pour Envol Rive Droite, soit 3-0 et 0 pt

➤ Match La Celle-Saint-Cyr 1 / Les Bréandes 1 du 13/10/24 : lecture d'un message envoyé par le responsable du club de la Celle-Saint-Cyr 1 qui conteste la décision prise par la CTD lors de la réunion du 31 octobre.

<u>Décision de la commission</u> : maintien de sa décision, il est également de la responsabilité du club de vérifier les dates inscrites sur l'arrêté municipal

Reports de matches

15 décembre 2024

Laroche 1 / Gron Véron Piedalloues Stade 1 / Laroche 2 Les Bréandes 2 / Gâtinais en Bourgogne Mailly-la-Ville / Chevannes Rosoy / Lindry Neuvy-Sautour / Chemilly-sur-Yonne 2 Migennes / Bléneau Envol rive droite / Piedalloues Stade 2 Saint-Valérien / Avenir Martinot Villeneuve-sur-Yonne / Charny 2

22 décembre 2024

La Celle-Saint-Cyr 1 / Saint-Julien-du-Sault Gâtinais en Bourgogne / Laroche 2 ASOFA / La Selle-sur-le-Bied Bléneau / Piedalloues Stade 2 Chablis / Saint-Valérien

5 ianvier 2025

La Selle-sur-le-Bied / Chéroy

12 janvier 2025

Piedalloues Stade 1 / ACSRA Envol rive droite / Venoy Beine / Piedalloues Stade 2 Saint-Valérien / Val-de-Mercy

19 janvier 2025

Piedalloues Stade 1 / Diges-Pourrain tournoi en salle

2 mars 2025

La Celle-Saint-Cyr 1 / Laroche 1 Piedalloues Stade 1 / ASOFA La Celle-Saint-Cyr 2 / Villeblevin Monéteau / Appoigny 2

23 mars 2025

Saint-Julien-du-Sault / Les Bréandes 1 Diges-Pourrain / Les Bréandes 2

20 avril 2025

Chemilly-sur-Yonne 1 / Espoir club Auxerre

18 mai 2025

8ème journée du 24 novembre 2024

Tournois en salle

Les tournois en salle se dérouleront le dimanche 19 janvier 2025 à Auxerre au gymnase René-Yves Aubin 201 boulevard de Montois et à Migennes au complexe sportif Lucien Chevalier 24 avenue de l'Europe.

Seules les 12 premières inscriptions reçues, <u>par tournoi</u>, seront retenues. Les ententes de clubs pour former une équipe sont acceptées.

Rappel : pour participer aux tournois, les joueurs doivent être licenciés UFOLEP. Les équipes sont composées au minimum de 5 joueurs et au maximum de 10 joueurs.

Le formulaire d'inscription, joint au présent compte-rendu, doit être transmis par mail avant le 31 décembre 2024 à l'adresse bizot89@orange.fr

Le droit d'engagement de 10 € sera automatiquement prélevé sur la provision sur frais, réglée en début de saison par les clubs. En cas d'absence le jour du tournoi, une amende de 50 € sera prélevée sur la provision sur frais.

Questions diverses

> Jean-Luc GARCIA propose de mettre à disposition une salle à Paron pour les réunions de la commission.

> Suite au décès de Jean-Paul ODELOT, ancien président de l'ASUC Migennes, les membres de la CTD demandent qu'une minute de silence soit observée sur tous les terrains avant le coup d'envoi des matchs du 1^{er} décembre.

Date de la prochaine réunion vendredi 3 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

La Secrétaire Marie-Claude MOREAU